

Zeitschrift: Der Schweizer Familienforscher = Le généalogiste suisse
Herausgeber: Schweizerische Gesellschaft für Familienforschung
Band: 19 (1952)
Heft: 7-9

Artikel: Chez les généalogistes neuchâtelois
Autor: Pettavel, Jean
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-697805>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

épousa une veuve qui avait 12 ans de plus que lui et dont le mari avait possédé le moulin de Niederkulm. Après la mort de sa femme, Johann Jakob Nobs se maria une deuxième fois et eut 11 enfants. La bonne marche des affaires lui permettait de mener une vie très aisée. Deux de ses fils, qui moururent tôt, avaient fait des dettes que le père régla. Des différends surgirent lors du partage de son héritage et l'orphelinat de Seedorf s'en mêla. Son fils Johann Rudolf (1777—1845) reprit le moulin qu'il fut obligé de vendre par la suite. Daniel (1790—1861), le plus jeune de ses fils, reçut la tannerie. Les descendants de ce dernier émigrèrent en Amérique.

(*A suivre.*)

Chez les généalogistes neuchâtelois

Ci-joint nous donnons un compte rendu de M. Jean Pettavel sur la conférence faite par M. Charles Matthey au mois de février dernier dans le sein de la section de Neuchâtel.

La famille Blanc

Chacun de nos cantons romands revendique une famille de ce nom, d'origine plus ou moins lointaine; mais il va sans dire que ces diverses souches n'ont rien de commun entre elles. Les Blanc neuchâtelois ont parfois été classés, bien à tort, parmi les familles réfugiées pour cause de religion. C'est une erreur à laquelle on était enclin chez nous à l'égard d'autres familles encore, qui, dans la suite, se sont révélées parfaitement autochtones.

Auteur d'une étude extrêmement minutieuse, étayée par un nombre impressionnant de tableaux et de fiches, M. Charles Matthey-Jonais a relevé les premières mentions de cette famille à Travers, dès la fin du XV^e siècle. En effet, une reconnaissance de biens du 12 février 1497 énumère ceux appartenant à Jehan Blanc. Mais à cette époque, certains noms de familles ne sont pas encore définitifs, et ce même personnage est tantôt désigné par son vrai nom: Jehan Perrin Jaquet, tantôt par son surnom: Jehan Blanc. Cette double appellation se constate encore en 1553, alors que trois frères Blanc: Jehan, Guillaume et Antoine, ancêtres de toute la famille, sont en réalité les fils de Jehan Perrin Jaquet.

Dès ce moment, le sobriquet Blanc acquiert droit de cité, devient stable et sera porté par de nombreuses générations de traversins s'adonnant à des activités les plus diverses dans l'artisanat, l'agriculture, l'industrie ou le commerce. Les justiciers et les anciens d'Eglise ne sont pas rares et l'on y découvre quelques magistrats.

Tel le justicier Samuel-Henri Blanc, mort presque nonagénaire, «esprit fortement trempé et défenseur farouche des libertés communales». Au corps législatif de 1831, seul il osa poser formellement la question de la réunion pure et simple du canton de Neuchâtel à la Suisse. Tel aussi Henri Blanc, né à Travers en 1766, appelé parfois LeBlanc, qui devint conseiller et commissaire de la cour de S. A. S. le prince héréditaire landgrave de Hesse et comte régnant de Hanau.

Parmi la phalange des notaires de ce nom, il convient de rappeler le souvenir de quelques disparus: Constant Blanc, qui fut à Môtiers le premier greffier du tribunal du nouveau régime en 1848. Le notaire Louis-Alfred Blanc (1844—1925) et son frère Louis-Alphonse Blanc (1847—1924) qui, tous deux, pratiquèrent à Travers.

A l'exception d'une branche reçue de la commune des Ponts-de-Martel et d'une autre reçue de celle de la Coudre, la famille Blanc resta attachée à son origine première.

Jean Pettavel.

7. Delegiertenversammlung und Jahreszusammenkunft

Glarus, 4. und 5. Oktober 1952

Glarus, das vor wenigen Monaten seine 600jährige Zugehörigkeit zur Eidgenossenschaft feierte, ist der diesjährige Treffpunkt für alle Freunde der Familienforschung. Unser Mitglied, Herr Dr. Jakob Winteler, Landesarchivar und Landesbibliothekar, hat in Verbindung mit dem Vorstand ein Programm zusammengestellt, das alle, die nach Glarus kommen wollen, in eine erwartungsvolle Stimmung versetzt. Das Landesarchiv wird seine Schätze vor uns ausbreiten, Herr Daniel Jenny in Ennenda zeigt uns seine überaus reichhaltige graphische Sammlung, im Kunsthaus steht im Blickfeld des Interesses ein besonders schöner Wappentisch und in Näfels haben wir Musse, den Palast des einstigen französischen Gardeobersten Kaspar Freuler zu bewundern. Alle diese Sehenswürdigkeiten bilden den Rahmen für eine Tagung, in deren Mittelpunkt zwei öffentliche Vorträge stehen. So ist zu hoffen, dass die Mühe der Veranstalter durch recht zahlreiche Teilnahme, nicht nur der Anstösser aus den umliegenden Kantonen, sondern auch durch entfernt wohnende Mitglieder, belohnt wird.

Die Delegierten werden schon am Samstag zusammentreten und als wichtigstes Geschäft vor allem die Wahl eines neuen Vorstandes für die nächsten drei Jahre vornehmen. Zum ersten Male wird Zürich die Ehre zukommen, die Leitung der Gesellschaft zu übernehmen. Unsere Zürcher Mitglieder werden sich dieser Aufgabe gerne unterziehen, um den Beweis dafür